

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 6 mars 2024
Date d'affichage convocation : 6 mars 2024
EN EXERCICE : 15 membres
PRESENTS : 12
POUVOIR(S) : 3
VOTANT(S) : 15 dont 3 pouvoirs
ABSENTION(S) : 0
EXPRIMES : 15 dont 3 pouvoirs

SEANCE DU 12 Mars 2024

DELIBERATION N° 28-03-2024

COMMANDE PUBLIQUE

Objet de la délibération : Attribution du marché de travaux pour l'opération dite « Travaux de réfection et d'aménagement du chemin de Limagné ».

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents selon l'ordre du tableau municipal :

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Martine BARRUYER, Monsieur Dominique CÔME : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, ~~Monsieur Michel GUY~~, Monsieur Jany PERRIN, Madame Françoise ROSALIE, Madame Véronique DALMONT, Monsieur Pascal PAINEAU, Madame Véronique BUREL, Monsieur Gaëtan GEFFROY, ~~Madame Emilie MENON~~, Monsieur Julien GERVAIS, ~~Monsieur Christophe LHERMIER~~, Madame Laure BOURASSEAU conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Emilie MENON, Messieurs Michel GUY et Christophe LHERMIER

Absent non excusé : NEANT

Pouvoir(s) : Madame Emilie MENON a donné pouvoir à Madame Martine BARRUYER – Monsieur Michel GUY a donné pouvoir à Monsieur Jany PERRIN – Monsieur Christophe LHERMIER a donné pouvoir à Madame Laure BOURASSEAU.

Conviée à la séance : la presse locale

Monsieur Pascal PAINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Exposé des faits :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé via le site dématérialisé AWS marchés publics en date du 8 janvier 2024 et l'attestation de parution dans le journal « Le Maine Libre » en date du 11 janvier 2024, pour le marché de travaux dit « Travaux de réfection et d'aménagement du chemin de Limagné » ;
- Vu le rapport d'analyse des offres présenté par Monsieur Le Maire conformément aux critères énoncés dans le dossier de consultation ;
- Attendu que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget prévisionnel 2024,

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution du marché de travaux pour l'opération « Travaux de réfection et d'aménagement du chemin de Limagné ».

Délibération :

- ➔Considérant les visas ci-dessus,
- ➔Considérant l'exposé de Monsieur Le Maire,
- ➔Considérant le rapport d'analyse des offres établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage « ATESART » et présenté par Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ou à la majorité :

Abstention :	Vote contre :	Vote pour :
--------------	---------------	-------------

➤**DECIDE** d'attribuer le marché de travaux comme suit :

●LOT N°1 « Terrassement- Aménagement de la voirie » : attribué à l'entreprise COLAS France SAS – Etablissement du Mans – Route de Paris – CS 80006 – 72470 CHAMPAGNE, pour un montant estimatif de 198 859.02 € HT ;

●LOT N°2 «Eclairage public – Candélabres » : attribué à l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR SAS – CITEOS LE MANS 38 Rue Albert Einstein 72088 LE MANS CEDEX 9, pour un montant estimatif de 17 150.04 € HT ;

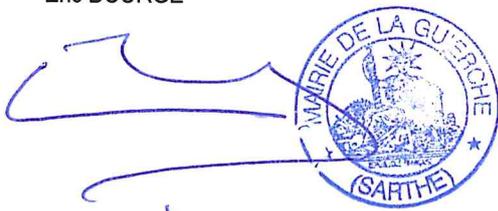
➤**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les marchés correspondant à cette décision avec les entreprises précitées ainsi que toutes les pièces administratives et comptables afférentes au dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 15 mars 2024.

LE MAIRE,
Eric BOURGE



Le Secrétaire de séance,
Pascal PAINEAU